

Réchauffement climatique :

un rapport préconise de relever le prix à payer pour les émissions de CO2

LE MONDE | 12.07.2016 à 07h55 | Par [Rémi Barroux](#)

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/07/12/rechauffement-climatique-un-rapport-preconise-de-relever-le-prix-a-payer-pour-les-emissions-de-co2_4968079_3244.html#KSij1jUD7VPpLujT.99

Comment évaluer vers des économies dites « bas carbone » et, ainsi, tendre à l'objectif des réductions d'émissions de CO2 et lutter contre le réchauffement climatique ? Au lendemain de la COP21, la conférence sur le climat qui s'est tenu en décembre 2015 au Bourget, la ministre de l'environnement avait diligenté une mission chargée de lui faire des propositions notamment sur la réforme du marché européen du carbone.

Les trois missionnés, Pascal Canfin, directeur général du WWF [France](#), Alain Grandjean, économiste et fondateur du cabinet de conseil Carbone 4, et Gérard Mestrallet, président du conseil d'administration de la société Engie (ex-GDF Suez), s'étaient alors vus chargés d'« identifier les conditions et modalités d'une intégration d'une composante carbone dans la fiscalité énergétique des pays de l'[Union européenne](#) ». Dans sa lettre de mission du 2 avril, Ségolène Royal souhaitait aussi qu'ils étudient la « mise en œuvre d'un prix plancher pour la production d'électricité ».

Cette demande a été complétée par [François Hollande](#) qui, à l'occasion de la conférence environnementale, le 25 avril, a proposé la mise en place d'un « prix plancher du carbone » en France, « dès cette année ».

Lundi 11 juillet, MM. Canfin, Grandjean et Mestrallet ont rendu leur rapport à la ministre. Leur constat de départ, très largement partagé, est que le rôle du marché européen ne répond pas aux exigences nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO2.

Un système incohérent

La mission française entre en résonance avec les débats européens actuels sur la réforme du marché carbone. Alors que les différents dispositifs, comme le mécanisme de stabilité du marché ou la réduction des quotas sur la période 2014-2020, existent déjà, la Commission européenne a fait des propositions afin d'organiser le marché pour l'après 2020. La discussion a commencé au Parlement européen sur cette réforme, et devrait déboucher en séance plénière à l'horizon 2017. Mais les propositions européennes restent limitées.

Les progrès enregistrés avec une réduction des émissions des gaz à effet de serre ont été principalement dus à la crise économique, ainsi qu'aux « effets positifs d'autres politiques européennes » comme le paquet « climat-énergie » avec les objectifs sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Mais, globalement, l'[Europe](#) reste timorée sur la mise en place d'un prix du carbone qui encouragerait effectivement les énergies décarbonées.

« Il s'est pourtant passé quelque chose d'important à la COP21, tous les Etats ont pris l'engagement pour [aboutir](#) à une trajectoire inférieure à 2 °C. Mais les signaux émis, à 5 euros la tonne de CO2 aujourd'hui, sont totalement incohérents avec les objectifs de la COP. Avant, on pouvait le [déplorer](#), aujourd'hui ce système est inadapté », résume Gérard Mestrallet.

Les prix trop bas et trop volatiles ne déclenchent pas les investissements bas carbone nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de [Paris](#). « Les projections de prix futurs sont très inférieures aux niveaux nécessaires pour que le signal ait un effet incitatif », écrivent les trois auteurs du rapport.

Ils proposent donc de [mettre](#) en place un « corridor de prix du carbone au niveau européen », sur le modèle californien ou québécois. Le prix plancher serait de 20 à 30 euros la tonne en 2020, avec une augmentation annuelle de 5 % à 10 % afin de [dépasser](#) les 50 euros en 2030. Le prix plafond serait, lui, de 50 euros la tonne en 2020 et suivrait la même croissance que le prix plancher.

« **Le vrai sujet c'est le charbon** »

Cette proposition, portée depuis un certain temps par la France, n'est pas du goût de tous. « *Le vrai sujet, c'est le charbon*, explique Pascal Canfin. *L'Allemagne, et les autres pays charbonniers comme la Pologne, sont-ils prêts à [sortir](#) du charbon ? Les Allemands disent qu'ils vont s'orienter vers une baisse du charbon, mais dès qu'il s'agit d'être concret, de [fermer](#) des centrales, le cheval se cabre.* »

Des amendements, portés par des députés européens des groupes écologiste, socialiste ou du Parti populaire européen (auquel appartiennent [Les Républicains](#)), ont été déposés, reprenant cette proposition de corridor. Pour autant, MM. Canfin, Grandjean et Mestrallet ne veulent pas [opposer](#) leur proposition à la réforme du système d'échange de quotas d'émission, l'ETS (Emission Trading Scheme), portée par la Commission européenne. Les deux scénarios doivent [être](#) complémentaires, expliquent-ils.

« *Le corridor, avec un prix minimum et un prix maximum ne bouleverse pas le fonctionnement des ETS, un marché qui fonctionne avec des enchères* », insiste M. Mestrallet. Cette bonne volonté n'a pas empêché le commissaire européen au climat, Miguel Arias Cañete, d'exprimer sa réserve sur la fixation de limites de prix et donc sur le corridor.

Le rapport propose aussi d'installer une « *commission de haut niveau pour [définir](#) la trajectoire indicative d'un corridor de valeurs sociales du carbone, alignées avec l'objectif des 2 °C et les objectifs de transfert Nord-Sud* ». Dit autrement, il faut [tenir](#) compte des niveaux de [développement](#) de chaque pays, le prix du carbone ne pouvant être identique partout.

« **Effet collatéral positif pour le [nucléaire](#)** »

Pour M. Canfin, outre que le corridor permettrait d'apporter de la visibilité aux [entreprises](#) sur le moyen terme – « *la grande majorité des électriciens européens soutiennent cette proposition* » –, dit-il, le prix du carbone générerait des sommes d'argent qui pourraient [financer](#) le coût [social](#) et technologique de la transition énergétique.

Le rapport étudie aussi la proposition de François Hollande de mise en place unilatérale d'un prix plancher du CO2 pour le secteur électrique. « *En France, l'objectif est de [réduire](#) les émissions de CO2, d'accélérer la sortie du charbon et de [favoriser](#) l'électricité produite par le gaz qui émet deux fois moins de carbone que le charbon* », résume M. Mestrallet.

Les trois auteurs estiment que la mise en œuvre de cette annonce pourrait [prendre](#) trois formes : une taxe uniforme sur le secteur électrique, une augmentation de la TICC (taxe intérieure de [consommation](#) sur les houilles, lignites et cokes) ou une « *taxe différenciée dont le niveau tiendrait compte du*

rendement thermique des centrales » et, enfin, « une norme technique sur la base des émissions de gaz à effet de serre des centrales ».

Cette dernière proposition a leur préférence. Elle permettrait, selon eux, d'améliorer le bénéfice environnemental sans [déstabiliser](#) la sécurité d'approvisionnement énergétique. Ils proposent néanmoins que ces solutions soient étudiées techniquement.

A la réception du rapport, lundi, la ministre de l'environnement a déclaré [vouloir](#) retenir la dernière proposition, la « norme technique » qui permettrait que le « *prix plancher soit concentré sur les centrales à charbon* », ce que ne précise pas explicitement le rapport qui évoque « *les émissions de gaz à effets de serre des centrales* ».

Quant au reproche que certaines ONG avaient formulé sur le soutien implicite au nucléaire que pourrait [représenter](#) ce prix plancher carbone pour l'électricité, M. Canfin le réfute. « *Accepte-t-on cet effet collatéral positif pour le nucléaire ? Il est sûr qu'un prix du carbone sur l'électricité impacte avant tout la première source émettrice qu'est le charbon. Et cela favorise les énergies décarbonées : d'abord l'efficacité énergétique, puis les renouvelables et enfin le nucléaire* », explique-t-il.